La Marée « Spécial avril 2020 »

SAINT-LAURENT
DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Sommaire

Informations en lien avec la pandémie 2
Matières résiduelles 3
Avis public.....3
Règlement provincial sur les chiens 3
Attention aux lingettes « jetables ».....4
Vidanges des fosses septiques 4

Informations en lien avec la pandémie

Report de taxes
Le conseil municipal, tel qu'annoncé précédemment, offre la possibilité aux citoyens, qui en éprouvent le besoin, de reporter le deuxième paiement de taxes jusqu'au 15 août et le troisième paiement jusqu'au 15 novembre. Le taux d'intérêt sur les sommes dues à la Municipalité a également été abaissé à 5% à partir du 25 mars. Les personnes ayant déjà envoyé des chèques postdatés peuvent demander à les remplacer en appelant au bureau municipal 418-828-2322 p. 1, sinon les paiements seront encaissés aux dates inscrites sur les chèques.

Annulations et reports d'événements à une date indéterminée
Plusieurs événements ont dû être annulés ou reportés :

- Fête des bénévoles – Reportée
- Conférence sur l'utilisation d'un défibrillateur – Reportée
- Conférence de Larry Hodgson – Annulée
- Méga-recyclage – Reporté
- Fête nationale – Annulée

Distanciation sociale
Afin de favoriser les mesures de distanciation sociale, le conseil a également pris la décision de fermer le quai à la circulation automobile. Le quai demeure par ailleurs accessible pour les piétons. Nous vous rappelons qu'il demeure interdit de stationner sur le chemin du Quai et que la Sûreté du Québec peut y émettre des contraventions. L'accès à la marina est interdit jusqu'au 4 mai sur ordre de la Santé publique. Le stationnement de l'Église a été restreint considérablement tout en conservant un accès à la citerne pour les pompiers, aux bornes de recharge électrique et au chemin du Quai pour permettre à certains véhicules de rebrousser chemin ou de se retourner. Finalement, nous sollicitons votre diligence afin de garder en tout temps une distance sécuritaire de 2 mètres lorsque vous vous trouvez dans les lieux publics.

Accès au bureau municipal
Prendre note depuis le début de la pandémie, le bureau municipal est ouvert sur rendez-vous seulement. Il est également possible de nous joindre par courriel à info@saintlaurentio.com et par téléphone au 418-828-2322.

Séances virtuelles
En raison de la pandémie, le conseil municipal tient, jusqu'à nouvel ordre, ses rencontres par visioconférence. Les citoyens sont invités à participer à ces rencontres. Les liens pour participer à celles-ci sont diffusés quelques jours avant les rencontres sur notre site Internet et notre page Facebook. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous éprouvez des problèmes techniques.
Nous vous invitons également à consulter notre site Internet au www.saintlaurentio.com et notre page Facebook facebook.com/SaintLaurentIO afin d'obtenir les nouvelles les plus à jour.

Soyez assurés que votre conseil municipal demeure au fait de l'évolution de la situation de la pandémie et met en place les mesures recommandées par les autorités gouvernementales provinciales et fédérales.

Matières résiduelles

Visite à l'écocentre

La ville de Québec ayant changé sa façon de tarifier l'usage de ses écocentres. Vous serez dorénavant facturé 30$ à partir de votre 3e visite à ces sites. Nous vous invitons donc à accumuler vos matières résiduelles avant d'effectuer vos visites à l'écocentre.

Collectes spéciales

Tel que prévu au calendrier, une collecte de feuilles aura lieu le 29 mai. Nous vous rappelons que seuls les sacs en papier seront acceptés lors de cette collecte. **De plus, il est strictement interdit de jeter des détritus végétaux en bordure du fleuve.**

Le 2 juin, les encombrants (monstres) seront ramassés. Vous devez sortir vos rebuts quelques jours avant cette date et ne pas attendre le matin même, il sera trop tard.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Avis public

Avis public est donné par la soussignée, Michelle Moisan, que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019, seront déposés à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 4 mai prochain par Zoom.
Donné à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, ce 22e jour du mois d'avril 2020.

Michelle Moisan
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Règlement provincial sur les chiens

Alors que la majorité des règles encadrant les chiens étaient prévues par les municipalités, un nouveau règlement prévoit désormais des règles minimales qui s'appliquent partout au Québec. Ce nouveau règlement crée de nouvelles obligations qui s'ajoutent et complètent celles du règlement municipal.

Attacher son chien dans les règles
L'une des nouvelles obligations pour les propriétaires de chiens a trait à la tenue en laisse. Les chiens doivent toujours être maintenus en laisse dans les lieux publics. Cette laisse doit mesurer 1,85 m ou moins. Si le chien pèse 20 kg et plus, il doit aussi porter un licou ou un harnais.

Enregistrement
Le nouveau règlement uniformise l'obligation pour les propriétaires de chiens d'enregistrer ceux-ci dans un délai de 15 jours ou au plus tard lorsque ceux-ci atteignent l'âge de trois mois. L'enregistrement d'un chien auprès de la Municipalité coûte 5$ annuellement. Suite à un enregistrement, la Municipalité vous remettra une médaille que le chien doit porter en tout temps.

Signalement de blessure et intervention municipale
Le nouveau règlement crée également une obligation pour les médecins et vétérinaires de signaler les blessures causées par un chien. La Municipalité voit également sa capacité légale d'intervention s'accroitre en lien avec les chiens ayant causé des blessures.

Attention aux lingettes « jetables »

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égout se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci. Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour la Municipalité et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Même si ces produits sont commercialisés comme étant jetables, ceux-ci n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle. Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder au nettoyage de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti.

De plus, par son règlement 570-2016, la municipalité interdit le rejet de serviettes dans le réseau. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux. **Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!**

Vidanges des fosses septiques

Cette année, ce sont les fosses septiques des résidences du secteur ouest de la municipalité qui seront vidangées. Le secteur débute après le Parc maritime et se termine à Saint-Pierre dans la route Prévost et à Sainte-Pétronille par le chemin Royal. Les vidanges ont été planifiées du 4 mai au 11 juin. Il est de votre responsabilité de dégager le pourtour et le dessus de chaque couvercle et des frais supplémentaires de 57,75$ vous seront facturés si une seconde visite est nécessaire. Une lettre vous sera envoyée afin de vous informer de la semaine où sera effectuée la vidange. Notre calendrier complet est également disponible sur notre site Internet à www.saintlaurentio.com/calendrier-des-vidanges-de-fosses-septiques

Les propriétaires de fosses de rétention de système BioNest ainsi que ceux dont la fosse peut être difficile à repérer sur le terrain sont priés d'appeler la Municipalité afin de prendre les arrangements nécessaires pour éviter une deuxième visite. Téléphone: 418-828-2322 poste 1, Courriel: admin@saintlaurentio.com.

En raison du nombre de fosses à vidanger, la compagnie nous a avisés qu'aucun accommodement n'est possible quant à la date de visite prévue. Ils feront tout en leur possible pour respecter l'horaire ci-dessus. L'opérateur laissera un avis à votre porte vous indiquant la date et l'heure ou la vidange a été effectuée à votre résidence.